

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
21 novembre 2023

Séance du 24/11/2023

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre novembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
6

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Dominique PIGANEAU, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Michel HERNANDEZ

Délibération n°D_2023_056 Vidéosurveillance : lancement de la consultation

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du
lundi 20 novembre 2023,
le Conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois.**

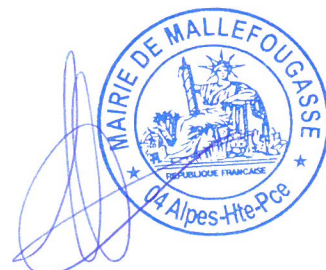
Monsieur le maire rappelle le projet de vidéosurveillance actuellement en cours, projet monté en partenariat avec les services de la gendarmerie nationale et financé par l'Etat au titre de la DETR (60%) et du département au titre du FODAC (10%).

Il conviendra d'autoriser Monsieur le maire à lancer la consultation afin de solliciter des entreprises spécialisées dans ce domaine, suivant le cahier des charges précisant les modalités de mise en oeuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **AUTORISE** Monsieur le maire à lancer la consultation afin de solliciter des entreprises spécialisées dans ce domaine, suivant le cahier des charges précisant les modalités de mise en oeuvre.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le..... 28 NOV. 2023

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/11/2023 004-210401097-20231124-D_2023_056-DE